ZONZA SANTA LUCIA
DI PORTIVECHJU

Procès-verbal de la séance du conseil municipal
Du 23 juillet 2024 à 18 heures.
En la Maire annexe de Sainte Lucie de Porto Vecchio.

André ALIFANTI

Une retransmission en direct de la séance a été diffusée sur la page Facebook de la Commune de Zonza.

Ordre du jour

Motions

- Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales.
- Motion relative au maintien du statut actuel des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Administration générale

- Modification du règlement intérieur de fonctionnement de la structure multi-accueil de Sainte Lucie de Porto-Vecchio.
- Modification du projet éducatif de l'ALSH de Sainte Lucie de Porto-Vecchio.
- Modification du règlement intérieur et des tarifs du service de police et d'exploitation des Mouillages / Corps-morts.
- Fixation des tarifs du camping municipal de Zonza : retrait et reprise de la délibération n°2023-067 du 27 mai 2023 pour erreur matérielle.
- Instauration d'un règlement intérieur et fixation des tarifs d'utilisation des terrains de padel de Sainte Lucie de Porto-Vecchio.
- Remplacement du délégué titulaire pour la représentation communale au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Corse (PNRC).
- Fixation de la redevance d'occupation de l'hippodrome de Viseo pour l'organisation des courses hippiques.
- Adhésion au projet de création d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)et signature d'une convention multipartite.
- Constitution d'une d'entente intercommunale de santé pour l'Alta Rocca et signature de convention.

Finances - Budget communal

- Décision modificative n° 2024-01 au budget principal M57 2024.
- Subvention à l'école de Sainte Lucie de Porto-Vecchio pour le voyage scolaire des CM2 à Bidart dans le cadre du jumelage communal.
- Subvention à l'association Jeunes Sud FC de Sainte Lucie de Porto-Vecchio pour sa participation à un tournoi de football en Sardaigne.

Ressources humaines

- Modification du tableau des effectifs : création de 4 postes à temps complet concernant les services d'administration générale, de petite enfance et des sports
- RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) : modification des dispositions actuelles relatives à certains congés de maladie.

Tourisme

- Mise en œuvre d'un diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers et autorisation de signature d'une convention avec l'Etat.
- Autorisation de signature d'une convention pour l'implantation, au camping municipal de Zonza, de mobile-homes destinés aux travailleurs saisonniers.

Forêt communale de Zonza

- Coupe de bois 2024 : choix de la destination et du mode de vente des coupes.

Urbanisme : opérations foncières

- Signature d'une convention d'entretien et de passage sur la voie appartenant à l'ASL (Association Syndicale Libre) Ensemble Touristique Pinarello.
- Avis sur proposition d'inscription d'un édifice privé au titre des Monuments Historiques en vue de sa protection.
- Autorisation de signature d'une Convention d'Accueil des Mesures à des fins de Compensation environnementales (CAMC) en lien avec le renforcement de la liaison électrique existante entre la Sardaigne, la Corse et l'Italie.

Aménagement du territoire : projets et travaux

- Rénovation des bâtiments communaux de Zonza village : modification du plan de financement et de la demande de subvention.
- Réhabilitation d'un bâtiment communal à destination de locaux administratifs (office municipal de tourisme) : modification du plan de financement et de la demande de subvention.
- Pose de compteurs d'eau sur les réseaux de distribution dans le cadre des travaux AEP à Zonza village et ses hameaux : modification du plan de financement et de la demande de subvention.
- Aménagement d'un terrain de basket extérieur 3x3 : approbation du projet, de son plan de financement et demande de subvention.

Affaires diverses (questions non soumises à délibérations)

À 18 heures 00, le Maire ouvre la séance par l'appel des conseillers municipaux.

Présents (17) : Nicolas CUCCHI, Christian GIBERT, Patrick QUILICI, Emmanuelle ORABONA, Marie-Thérèse BARANOWSKY, Vincent LUCCHINACCI, Lisa BARTOLI (arrivée à 18h10), Paul André COLOMBANI, Jean Sébastien GIUDICELLI, Christelle PRIETTO, Francis GIANNI (arrivé à 18h15), Danielle PELLEGRINI, Antoine CARLI, Jacky BARTOLI, Vanina MARCHI-VAN CAUWELAERT, Christian PIU, Jeannine MAESTRATI.

Représentés (5) : Mathilde FEDI, Anthony MUZY, Marina MILLET, Dominique GERONIMI, Elise BARLAM.

Absent (1) : Dominique PIETRI.

Secrétaire de séance : Christian PIU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil municipal du 20 mars et 06 avril 2024 sont approuvés à l'unanimité.

Motions

Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales.

Le Maire : « C'est une demande qui vient à l'initiative, donc, de l'association des petites villes de France et c'est suite à la publication du déficit public pour 2023 et au regard de la gravité de la situation des finances et de la dette publique, que le gouvernement a décidé d'imposer aux collectivités, de réduire d'une façon arbitraire, on dira de 0,5 % ses dépenses de fonctionnement en volume, en dessous d'un niveau de l'inflation. Soit un effort global de 15 milliards sur cinq ans que devront supporter les budgets communaux et qui sont, comme vous le savez aussi, eux, de plus en plus contraints. Regardez, du fait d'une crise économique qui touche quand même la flambée des prix de l'énergie, on le voit aussi dans nos propres budgets, qu'on doit contenir quand même un certain nombre de postes. L'idée pour nous, c'est de ne pas compromettre l'autonomie financière et fiscale qui est remise en cause par des coupes budgétaires de plus en plus importantes, et on souhaite que cette motion puisse avoir votre soutien. Alors, je ne sais pas si ça permettra de faire infléchir la position du gouvernement là-dessus. *(Arrivée de Lisa Bartoli).* La motion demande au gouvernement de ne pas remettre en cause la capacité d'agir des collectivités et de rappeler l'article de la Constitution sur l'organisation d'une République décentralisée. Aussi, j'appelle votre attention sur le fait qu'on est maintenant à mandature bien avancée, qu'un certain nombre de projets sont déjà financés et on compte aussi sur ces sommes-là pour aller jusqu'au bout. Des questions ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Motion relative au maintien du statut actuel des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

On a maintenant une motion qui est relative au maintien du statut actuel ses sapeur pompiers volontaires, qui est demandée par le conseil d'administration du SIS de la Corse du Sud, dans lequel j'ai aussi l'honneur de siéger. Les sapeurs-pompiers volontaires représentent, 80 % des effectifs qui assument près de 60 % des missions, et tout particulièrement dans le rural, ce qui parfois est bien souvent 100 % de pompiers volontaires, ce qui est le cas pour certaines de nos casernes, ce qui est le cas à Zonza.

La sécurité civile constitue un fort enjeu et si demain l'Europe nous demande de remettre en question ce statut, il tenterait d'être fragilisé et amené à disparaître. Il est bon de rappeler quand même que la sécurité civile constitue quand même un enjeu territorial majeur, qu'on est sur des terrains qui sont extrêmement difficiles. On se retrouve dans une situation aujourd'hui où, notamment en territoire de montagne, on est éloigné des renforts extérieurs. Si demain on a plus de pompiers volontaires sauf à ce que des budgets arrivent de la Région pour transformer tous les pompiers volontaires en professionnels, auquel cas ça pourrait être une solution, mais je doute que l'opération aille dans ce sens-là. C'est pour ça qu'on propose de soutenir la présidente du SIS dans cette démarche-là. Et je vous propose cette motion relative au maintien du statut actuel des sapeurs-pompiers volontaires. Est-ce que vous avez des questions par rapport à ça ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Administration générale

Modification du règlement intérieur de fonctionnement de la structure multi-accueil de Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Le Maire : « Nous avons besoin de faire évoluer ce fonctionnement, notamment par rapport, je dirais, à l'ancienneté de ce document et puis de l'adapter aussi au monde des familles, notamment pour les foyers monoparentaux qui sont en attente de jugement. Donc, Emmanuelle Orabona, en charge des affaires sociales de la commune et de la petite enfance notamment, si tu veux bien nous en dire deux mots ».

E. Orabona : « Oui, alors le règlement intérieur de la structure multi-accueil doit être revu et adapté en fonction du tissu social de notre population et plus précisément, comme tu l'as dit pour les foyers monoparentaux en attente de jugement. En effet, nous nous trouvons face à un vide juridique lorsque la garde des enfants n'est pas organisée par un jugement. En cas de problème survenu lors de la récupération la responsabilité du maire est engagée. Il convient donc de stipuler que l'enfant sera confié à la personne qui l'inscrit à l'adresse où vit l'enfant et uniquement aux personnes autorisées qui figurent dans son dossier et à personne d'autre. De plus, nous devons également réglementer la venue de personnes étrangères aux services pour limiter les interactions avec les enfants au sein de la structure qui n'est pas un lieu de rencontre ».

Le Maire : « Voilà, ça permettra de clarifier, en tout cas en matière de responsabilité, à qui on confie l'enfant. Notamment lorsqu'il doit retourner dans son foyer. Donc des modalités qui resteront à fixer au moment de l'inscription, qui permettront d'éviter toute erreur ou des problèmes autres. Des questions par rapport à cette modification du règlement ? ».

V. VanCauwelaert : « C'est une mesure préventive ou vous avez eu des problèmes ?».

Le Maire : « C'est une mesure qui est préventive, mais c'est aussi des difficultés auxquelles parfois on ne sait pas répondre. Quand il y a un conflit entre des parents et qu'effectivement le droit parental s'exerce autant pour le père que pour la mère, et qu'un juge n'a pas tranché les affaires de garde, nous, nous sommes démunis par rapport à ça. Et certains parents s'opposent là-dessus. Ça met le maire en difficulté, mais surtout les agents de la collectivité qui ne savent pas comment réagir, donc ce qui nous a paru le plus simple avec le conseil c'est de faire un règlement qui précise que tant qu'on n'a pas une demande de jugement au moment de l'inscription, l'enfant en fonction du domicile du parent qui en a la garde officielle puisse s'adapter. On a eu plusieurs fois le cas, aujourd'hui les familles monoparentales sont de plus en plus fréquentes et malheureusement, il arrive parfois que les gens ne s'entendent et qu'ils essayent de régler un petit peu leurs conflits à

travers leurs enfants et les institutions et qui veulent exercer aussi un droit de visite au sein de l'établissement. Et ce n'est pas le rôle de la collectivité d'organiser, je dirais, de la médiation à ce niveau-là. Ça se fait en dehors des établissements. D'autres questions par rapport à ça ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Modification du projet éducatif de l'ALSH de Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Le Maire : « C'est un projet éducatif qui doit être revu puisqu'il ne l'a jamais été depuis sa création, et compte tenu de l'évolution de la réglementation nous sommes tenus de le mettre à jour. Emmanuelle si tu veux en dire deux mots ».

E. Orabona : « Alors pour mémoire, l'ALSH organise des activités pour les enfants de 4 à 12 ans. Il est ouvert tous les mercredis et vacances scolaires à l'exception de celles de Noël. Il est situé au sein du groupe scolaire Jean Nicoli. Les intentions éducatives véhiculées par la structure sont l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté, l'apprentissage du choix, la connaissance de l'autre et le respect mutuel. L'écocitoyenneté, la protection et l'éducation à l'environnement ».

Le Maire : « Donc, de nouveaux règlements encadrent maintenant ce projet éducatif. Est-ce que vous avez des questions par rapport à ça ? ».

Adoptée à l'unanimité

Modification du règlement intérieur et des tarifs du service de police et d'exploitation des Mouillages / Corps-morts.

Le Maire : « Donc, comme vous le savez, j'en profite pour saluer l'équipe Maritime qui assiste au conseil. Au regard de la forte demande de mouillages, il convient de pouvoir fixer des critères qui sont clairs et objectivés afin d'installer de l'équité et un roulement dans l'attribution des mouillages, qui n'avait pas été fait jusqu'à présent. On profite aujourd'hui que les choses sont remises en ordre en matière d'obtention de l'AOT. Et nous avons l'opportunité de revoir ce règlement qui a été concerté, au-delà, des services, avec l'association des plaisanciers. Il a été amendé et ça nous permet aussi de pouvoir encadrer les modalités d'infractions et appliquer les amendes de voirie nécessaires en cas d'occupation illicite du domaine public maritime. Des questions ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Fixation des tarifs du camping municipal de Zonza : retrait et reprise de la délibération n°2023-067 du 27 mai 2023 pour erreur matérielle.

Le Maire : « Patrick si tu veux en dire deux mots ».

P. Quilici : « Il a été décidé d'appliquer le demi-tarif pour les enfants de moins de dix ans et on s'est trompé sur la délibération il était marqué cinq, c'est juste un rattrapage, une erreur matérielle ».

Le Maire : « Des questions ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Instauration d'un règlement intérieur et fixation des tarifs d'utilisation des terrains de padel de Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Le Maire : « Christelle si tu veux en dire deux mots. Déjà bravo, c'est une belle réalisation. Ils sont fin prêts, il y a déjà énormément de demande ».

C. Prietto : « Le projet de construction de deux cours est aujourd'hui terminé, le règlement d'utilisation des terrains de padel vous a été transmis. L'accès au terrain sera réservé aux personnes ayant une réservation confirmée via une application Android Sports à télécharger ou via le site Web de la commune avec une programmation pour ouverture automatique des portes. Les réservations pourront se faire vers la mi-août, il y a eu un retard de livraison pour les locations de raquettes. Pour les tarifs, les usagers devront s'acquitter d'une carte annuelle d'adhésion de 10€. Pour les droits d'entrée, 8,50€ de l'heure tarif dégressif suivant l'abonnement. Une cession de jeu dure 1h30, des casiers pour les raquettes seront bientôt disponibles sur de site. Gratuité pour les écoles et les enfants.

Le Maire : « Des questions par rapport au padel ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Remplacement du délégué titulaire pour la représentation communale au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Corse (PNRC).

Le Maire : « Afin que la commune puisse être représentée, il convient de pouvoir remplacer le titulaire qui est empêché, M. PIETRI Dominique, par un nouveau conseiller municipal. Donc on peut faire un vote par main levée. Vincent est candidat, y a-t-il d'autre candidat ? Non ? Alors on procède au vote a main levée si vous voulez bien, sauf si vous voulez un vote secret. Vous voulez un vote à main levée, c'est bon ? Ok. Qui est pour que monsieur Lucchinacci remplace Dominique Pietri au sein du syndicat mixte du Parc Régional de la Corse ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? ».

Adoptée par 19 voix pour et 3 abstentions.

Fixation de la redevance d'occupation de l'hippodrome de Viseo pour l'organisation des courses hippiques.

Le Maire : « Donc, après plusieurs tentatives pour l'instant infructueuses, on espère que de la discussion jaillit toujours la lumière, avec la société hippique, qui concerne la convention d'occupation qui a été signée pour quinze ans par l'ancienne municipalité et qui revêt, et on le regrette fortement, un caractère non conforme à la réglementation. Nous souhaitons refaire une convention qui rentre dans un cadre, d'abord, protège la société hippique et la municipalité afin de garantir et de pérenniser une des plus belles activités que la commune ait sur son territoire. Au regard de l'extrême fragilité juridique de cet acte, la commune a dû dénoncer en février 2023 cette convention. Pour ce faire, on a proposé un nouveau document qui encadrait davantage les modalités d'utilisation de ce site, qui est, je vous le rappelle, public, puisque l'hippodrome appartient à la commune. Il n'échappera à personne que c'est un bien communal. Et cette convention, pour nous, stabiliserait davantage la situation de la société hippique parce qu'elle permettrait également à la commune, et ça me paraît très important de pouvoir investir et de pouvoir tranquillement trouver ici un certain nombre de subventions, et embellir ce site-là qui, outre les 6 courses par an ou les 5 courses par an, doit demeurer un théâtre de verdure à disposition de tous pour l'ensemble des activités qu'on souhaite continuer à développer sur l'hippodrome. Donc, on a proposé un nouveau document qui encadre davantage les modalités d'utilisation,

comme je vous le disais. À ce jour, on est toujours dans l'attente d'une réponse. On a eu quelques échanges et on s'est vu une fois et je reste persuadé qu'on trouvera un chemin commun, de façon à ce que la société hippique n'occupe pas sans droit ni titre le site, et attendu que plusieurs demandes de présentation des comptes d'exploitation à la société ont été faites, au regard de ce qui nous a été transmis, ne nous permet pas complètement d'évaluer, je dirais, l'ensemble de la situation financière. On est dans l'obligation de fixer un loyer puisque la mise à disposition gratuite est interdite. On a fixé déjà l'année dernière par arrêté, que j'encadre par une délibération aujourd'hui, pour un montant de 3 000 € par manifestation pas par course ».

C.Bianconi : « Par réunion ».

Le Maire : « Par réunion. Donc j'applique le code simplement. Cette somme, on pourra toujours me dire, d'où vous la sortez, elle peut être potentiellement arbitraire. Elle est, le temps qu'on trouve un autre biais de fonctionnement avec la société hippique. En tout cas, c'est la volonté de la commune que les choses soient claires, avec les membres de la société hippique et avec leurs partenaires historiques que je salue aussi pour leur implication, leur travail avec qui par ailleurs, sur d'autres manifestations, on arrive à travailler très bien. Mon seul souhait, et je le dis publiquement, est de trouver le cadre juridique le plus opportun comme je l'ai déjà dit, y compris à son nouveau président, de façon à ce qu'on puisse travailler. Nous n'avons aucune intention d'étrangler financièrement la société hippique loin de là. Mais il nous faut un cadre juridique important. On me presse du côté de l'Etat pour régulariser cette situation sur deux volets, le volet administratif et l'autre volet que pour l'instant, je n'ai pas encore abordé, par le biais de l'article 40. Je ne le fais pas pour l'instant parce que je ne désespère pas, je le dis, qu'une solution soit trouvée avec son nouveau président du reste et l'équipe qui fonctionne. En tout état de cause, au-delà des six jours par an ou les cinq jours par an, et nous souhaitons et là, c'est la municipalité tout entière, que Viseo puisse être utilisé le plus largement possible pour des manifestations culturelles et sportives, évidemment, sans que cela vienne en contradiction ou en empêchant quoi que ce soit pour les courses hippiques. Donc, je vous redis publiquement notre volonté d'accompagner au mieux la société et de trouver le bon joint, je dirais, juridique pour pouvoir fonctionner et de pouvoir faire de Viseo et de le remettre un petit peu à la hauteur, je dirais, de son enjeu, puisque c'est le théâtre de verdure par excellence qui peut rayonner, on le sait déjà dans la Corse entière dans le monde hippique, mais à travers d'autres manifestations. C'est un outil remarquable. Et vous dire aussi que mon rôle est de protéger aussi la commune, avant même le maire, de toute irrégularité potentielle qui pourrait nous être reprochée. La somme que j'annonce pour l'instant est ce qu'elle est, puisque je n'ai pas suffisamment d'éléments pour pouvoir juger plus ou moins. Et si d'aventure, ce que je souhaite, on arrive à trouver un biais d'ici là, cet arrêté pourra être évidemment modifié. Donc nous sommes juste en attente de régularisation cette année, et j'espère qu'avant la fin de l'année, on aura trouvé une solution. Voilà. Est-ce que vous avez des questions, j'imagine que vous avez des questions ?».

A. Carli : « Pour avoir été membre de la société hippique pendant 40 ans, depuis l'âge de 14 ans, où j'ai vendu les programmes, j'ai fait les entrées, j'ai fait le bar, j'ai fait le PMH, j'ai été trésorier en remplacement de Paul Simoni à son décès. Je tiens à vous dire que, premièrement, il n'y a jamais eu de problèmes à la société hippique, malgré qu'il puisse y avoir une divergence des velléités entre les uns et les autres. La société hippique, c'est la fierté de Zonza et au vu des comptes que j'avais en main, la société hippique n'est pas si riche que ça. Parce que quand il y a le PMH, les jeux, l'Etat ne reverse que 8.5% à la société. Deuxièmement, les travaux qui ont été faits ici l'ont été en grande partie par les fonds de la société hippique, par des crédits : réfection de la piste, réfection des toilettes, du bar, etc., Il a toujours eu des crédits en cours et ça, je peux en parler parce que j'ai eu les documents en main. Alors moi, je vais quand même vous poser deux questions. Même trois questions. La première, est ce que cette convention a bien été

dénoncée et comment ? Deuxièmement, est ce qu'on peut avoir en main les courriers de l'Etat vous demandant de régulariser cette situation ? Troisièmement, depuis quand êtes-vous en négociation avec la société pour faire avancer les choses ? Et je me félicite pour conclure que vous présentiez enfin une redevance à faire pour une société, alors que les redevances que vous faites avec les uns et les autres, avec les tiers, qu'ils soient publics ou privés, on ne connaît rien, on n'a rien en mains. Et quand je vois le montant que vous demandez par rapport à d'autres montants qui sont payés par certains tiers, je trouve que c'est vraiment foutre la société hippique en l'air. Alors moi, je me demande si vous ne voulez pas virer les gens qui sont en place pour mettre vos gens. C'est ce qui se dit partout. Vous voulez changer les gens et mettre vos gens à vous quand vous voulez, tout contrôler, que ce soit le médical où vous voulez avoir la main mise sur le village. Voilà, c'est tout. Donc je vous demande ces trois questions, que vous me répondiez ».

Le Maire : « Alors je vais te répondre pour avoir… ».

A. Carli : « Ce n'est pas la peine de faire des romans, il suffit de répondre clairement ».

Le Maire : « Je réponds aussi longtemps que je souhaite le faire. J'ai l'honneur d'avoir la parole, je la conserve. Tu as eu tout le temps de t'exprimer, je vais le faire et je suis gentiment amusé, Antoine, je dois le dire, oui parce que autour de cette table, nous nous souvenons tous de tes diatribes contre la société hippique ou justement… ».

A. Carli : « Oui j'étais… ».

Le Maire : « Laisse-moi parler maintenant s'il te plait… ».

A. Carli : « Surtout contre le président sortant… ».

Le Maire : « Monsieur Agostini et c'est bien de la convention de monsieur Agostini dont nous parlons aujourd'hui… ».

A. Carli : « Je n'ai jamais eu de polémique pour mettre la merde dans le village… ».

Le Maire : « Ça y est tu as tout dit ? ... ».

A. Carli : « Non mais entend, un moment donné il faut être à la hauteur de sa tâche ».

Le Maire : « Je vais te répondre, donc on se souvient tous autour de cette table à quel point… ».

A. Carli (s'adressant à C.Bianconi) : « Vous, vous n'avez pas de réactions à faire, vous avez un devoir de réserve, vous n'avez rien à dire et pas à me faire des gestes comme ça ».

C.Bianconi : « Je vous ai fait comme ça, c'est tout ».

Le Maire : « Là tu ne veux pas entendre ce qu'on va te dire, mais on va te le dire parce que ça nous amuse beaucoup. On se souvient tous pendant des années ô combien tu souhaitais mettre à bas la société … ».

A. Carli : « Je n'ai jamais demandé de redevance à la société… ».

Le Maire : « Il y a ici tous tes anciens colistiers qui sont témoins… ».

A. Carli : « Je n'ai jamais demandé de redevance à la société, arrête de détourner les choses… ».

Le Maire : « Maintenant tu me laisses parler, je vais te répondre sur la redevance et tout le reste… ».

A. Carli : « Mets moi dehors, mets moi dehors… ».

Le Maire : « Tu me laisse parler. Tu n'es pas un démocrate. Je vais te répondre parce qu'il faut que tu arrêtes ton hypocrisie, Antoine, qui a consisté pendant des années à dresser les uns contre les autres dans la société hippique, où tu étais contre Cécé, contre Henry-Paul où tu as œuvré, manigancé, pour sortir tout le monde, pour être toi président, tout le monde s'en souvient ».

A. Carli : « Tu dis n'importe quoi ».

Le Maire : « Maintenant, je vais te répondre point par point. La volonté du maire de la commune, c'est à dire la mienne, ne t'en déplaise, puisque tu finiras par t'habituer, la volonté du maire de la commune, est bien au contraire, est de travailler avec la société hippique. Et tu me demandes depuis quand ? Je vais te répondre, je vais commencer par répondre par ta dernière question. Je ne me suis pas précipité sur Viseo comme tu l'aurais fait si tu avais été élu à ma place pour mettre un coup de pied dans la fourmilière. Quand je suis arrivé sur Viseo, de discussions en discussions avec André Alifanti où il se trouvait important que la commune puisse s'investir et venir un petit peu en soutien financier, j'ai dit : « Écoutez, donnez-moi cette convention, on regarde comment la commune doit pouvoir accompagner, Viseo au mieux ». Et j'ai eu la convention d'occupation signée à titre gratuit par l'ancien président, qui a une valeur juridique plus que contestable et qui est même plutôt grave et j'en resterai là, je la tiens à disposition par contre si vous voulez l'étudier.et je vous serais vraiment gré de prendre un conseil et de la faire étudier. Comme ça vous me donnerez, tu me donnerais, un avis éclairé plutôt qu'un avis qui malheureusement est comme tu le fais à chaque fois, dans l'incantation et souvent malheureusement je le regrette un peu la diffamation. Donc on a discuté depuis longtemps avec la société hippique et j'ai essayé de dire que voilà, la convention d'occupation n'est pas valable. On a demandé à ce qu'ils amendent, on a fait une proposition et ils nous ont fait une contreproposition et on a eu plusieurs échanges de courriers, y compris avec notre conseil. Parce qu'entre temps, la société hippique nous a attaqué au tribunal pour ne pas payer le titre d'occupation, ce qui est tout à fait son droit. Et moi, je n'ai pas à tenir grief des actes qui sont pris contre le maire de Zonza et ses décisions. Donc, depuis maintenant deux ans et demi, on discute et effectivement, on essaye de trouver une solution. Et aujourd'hui, si j'encadre par une délibération, j'entends que le montant peut être peut-être préjudiciable, mais je ne peux pas faire de la parité, le code m'en empêche. La société hippique ne souhaite pas rentrer dans le système d'adjudication. Enfin bon, bref, je ne vais pas rentrer dans les détails, je termine, après tu as la parole. Donc depuis quand ? Depuis un certain temps je te fais une réponse à la Fernand Raynaud, depuis un certain temps. Ensuite, quand est ce que j'ai dénoncé cette convention ? Évidemment qu'elle a été dénoncée. Elle a été dénoncée en février 2023, le deux, pour tout dire exactement par courrier express. Et cette dénonciation n'a pas été valablement contestée jusqu'à aujourd'hui. Je n'ai toujours pas reçu il avait deux mois pour le faire un courrier officiel me disant que la convention n'est pas dénoncée. Moi aujourd'hui, la convention elle est dénoncée mais ce n'est pas parce que la convention est dénoncée j'avais deux options, on dénonce la convention on ne dit maintenant plus rien non, on essaie de trouver une porte de sortie des discussions pour avoir un document qui soit simplement un document légal et qui passe le contrôle de légalité. Parce que lorsque mon prédécesseur a signé une convention alors qu'il était président de la société hippique lui-même, c'est signé une convention a lui-même de quinze ans alors que sa délégation du maire est de douze ans à titre gratuit, Antoine souffre qu'à un moment donné on nous interpelle sur ces questions-là. Et moi, même si je ne voulais pas rendre forcément public un certain nombre de choses que je n'ai pas fait jusqu'à présent, je cherche, un contrairement à ce que tu dis, l'apaisement et certainement pas virer quoi que ce soit. Parce que je te ferais remarquer une chose, c'est qu'à aucun moment ni je me suis présenté à la présidence parce que la première chose que m'a proposé mon prédécesseur, c'est qu'il faudrait que tu prennes la présidence de la société hippique. Je m'y refuse. Je n'ai jamais voulu rentrer dans la société et je n'en fais pas partie.

Et il y a peu ou pas de mes conseillers municipaux qui sont à Viseo à part une qui d'ailleurs, je pense, restera, observera la neutralité de rigueur ».

A. Carli : « Ils y en a qui l'ont été ».

Le Maire : « Ils l'ont été et ne le sont plus Antoine, Donc je ne veux pas laisser dire et c'est très important, je le dis, je l'écrirai, notre souci, c'est de faire perdurer la société hippique. Mais comme tout remettre un cadre légal comme tout, comme on l'a fait en urbanisme aujourd'hui avec le PLU, comme on le fait à chaque fois, comme c'est le rôle du maire de la commune de le faire. Et je ne le fais pas en essayant de chasser Pierre, Paul ou Jacques, je ne le fais pas. On a tendu la main absolument à tout le monde. Mais par contre, je le redis une dernière fois, il y a un cadre légal auquel je ne vais pas me soustraire et je ne peux pas me soustraire et je ferai marcher ce cadre légal. Donc, je termine là-dessus. La somme qui est demandée peut paraître importante au regard des quelques chiffres qui m'ont été données elle me paraît comestible. Maintenant, il peut y avoir d'autres discussions, mais il appartiendra à la société hippique, à son nouveau président de nous faire aussi une autre contre-proposition qu'on attend, celle qu'ils vont faire intermédiaire, je pense qu'ils le savent, n'était pas ce n'est pas juste pas acceptable ce qui a fait que ça a bloqué un peu la situation. Mais j'ai confiance en l'intelligence de mes concitoyens et surtout le gros avantage que j'ai Antoine, je n'ai ni rancœur, ni vindicte, ni haine personnelle ».

A. Carli : « Personne n'a de la rancœur ».

Le Maire : « Et je place, je place mon affection pour mon village et je dirai la bienveillance que je réclame de la très, très grande majorité de mes concitoyens avec qui la plus grande partie j'ai grandi et j'ai tout à fait confiance en eux à terme pour trouver la solution qui va bien ».

A. Carli : « Quand est-il des courriers de l'Etat ? A, il ne répond pas ».

Le Maire : « Tu n'as pas à avoir ma correspondance Antoine, tu veux un rendez-vous avec lui peut être ? ».

V. VanCauwelaert : « Pas d'occupation gratuite, ça peut être une somme symbolique je veux dire, et pas d'occupation gratuite. C'est parce qu'il y a des courses qui sont organisées ou c'est pour tout bien communal qui serait mis à disposition d'une association ? Parce que voilà, ça pose un problème un peu plus large, mais souvent la solution, c'est une somme symbolique parce qu'on veut renforcer l'association, quand tu demandes quinze mille euros par an. Après une deuxième question donc, ça fait longtemps que vous discutez, combien de réunions vous avez eues pour discuter et vous mettre d'accord sur un prix ? J'imagine peut-être qu'a force de discussions vous arriveriez à quelque chose d'acceptable pour la société hippique que vous voulez, que nous voulons, que tout le monde veut ».

Le Maire : « La réponse, je vais te la faire directement. Tu ne peux pas comparer aujourd'hui et il faut en être conscient de ce qu'est Viseo. Viseo c'est 17 hectares, c'est plus de 400 mètres carrés de locaux, une piste, ce n'est pas la mise à disposition de la place de l'église que tu mets pour n'importe quelle association. Tu ne peux pas partir d'une convention qui la fait deux pages par rapport à la structure qui est moins qu'une location d'un particulier d'une villa. Donc qui ne règle absolument rien et qui en plus, malheureusement est tellement mal écrite et tellement en dehors de la réalité qui me permet de fixer objectivement un prix correct là-dessus. Et ce n'est pas qu'affaire de prix, parce que le sujet c'est : est-ce que la commune rentre en partenaire financier dans le sens où elle paye les infrastructures, elle lève des fonds pour pouvoir refaire des tribunes, est ce qu'elle doit intervenir sur la piste ? Tout ça, c'est des discussions qu'on doit avoir. Est-ce que c'est six jours par an ? Parce que là, la convention, je vous rappelle quand même qu'à Viseo pour l'instant, la commune, on n'a même pas les clés, on ne peut même pas pénétrer chez nous.

Il faut quand même comprendre que Viseo appartient à tout le monde. Donc est ce que Viseo c'est six jours par an, douze jours par an, ou le temps qu'elle a besoin ? ».

V. VanCauwelaert : « J'ai vu qu'il y avait des évènements, donc tu peux rentrer ».

Le Maire : « Oui, parce qu'on veut bien nous laisser rentrer, qu'on demande, qu'on monte patte blanche, est ce que, en dehors de ces créneaux-là, autres que la société hippique par exemple. Est-ce que la société hippique elle a un monopole sur Viseo parce que c'est ça le sujet, parce qu'il y a les courses, il y a les courses, c'est une organisation c'est une chose. Ensuite, toute la structure, je dirais, en dehors de la piste, est ce que c'est la société hippique a le monopole d'exploitation, y compris commerciale ? Parce que ce qu'il faut que tu comprennes bien, c'est qu'une association où tu vas donner quelque chose de modique, oui, une fête de village quand tu as organisé oui, mais là il y a des activités qui sont commerciales et moi je me dois de les encadrer. Donc, la convention prévoyait qu'on ait un certain nombre de comptes, on a eu trois exercices. Aujourd'hui, il me manque des éléments. Mais sur la discussion, on y viendra, c'est à dire qu'est-ce qu'eux souhaite aussi à terme ? Donc ces discussions-là, elles auront lieu, enfin je le souhaite et en tout cas ma porte est ouverte. Donc ils savent que, à chaque fois qu'ils veulent pouvoir discuter de ces choses-là, on peut le faire. Et je vois suffisamment, le trésorier de l'association à peu près tous les jours pour pouvoir discuter autant que de besoin s'il le souhaite. Et je croise aussi son président si je souhaite, mais au-delà … ».

V. VanCauwelaert : « Puisqu'il est là, c'est peut-être l'occasion de l'entendre ? ».

Le Maire : « Non, je ne lui donnerais pas la parole maintenant, je lui donnerai la parole le jour où on trouvera ce chemin d'entente parce que je préfèrerai discuter avec le président avant, ça me parait logique… ».

A. Carli : « C'est dommage, parce qu'en public ça aurai été bien mieux… ».

Le Maire : « Sauf qu'il est intéressé à la délibération et tu m'excuseras… ».

V. VanCauwelaert : « Quand c'est la MJC, on la laisse parler ».

Le Maire : « La MJC je te ferai remarquer Vanina quelle ne participe jamais, on a un truc de séparation, elle ne vote pas… ».

V. VanCauwelaert : « Non, non pas vote, mais elle a déjà eu la parole quand on votait la convention… ».

Le Maire : « Je te ferai remarquer puisque tu parles de la MJC… ».

V. VanCauwelaert : « J'ai bien le souvenir qu'on leur à donné la parole avant de voter la convention, moi je demande juste une équité de traitement … ».

Le Maire : « L'équité de traitement elle aura effectivement lieu au moment, j'appelle ton attention là-dessus, effectivement en modèle de subvention on a une convention publique, c'est-à-dire avec une convention d'objectif qui est faite en bonne et due forme, on a des comptes qui sont visés par un commissaire aux comptes et donc on peu parler très facilement de ces choses-là. Voilà, si vous avez d'autres questions, Antoine ? ».

A. Carli : « Oui, moi je voudrai, un, les courriers de l'état que tu as reçu et deuxièmement, je ne voudrai pas que Viseo devienne un Luna Park, qu'on fasse des soirées, qu'on fasse des trucs, mais je ne voudrais pas que ça devienne un Luna Park parce qu'il y a une piste à préserver. Il y a quand même des structures à préserver et la piste doit être sauvegardée parce qu'elle a couté assez cher depuis des générations, c'est des centaines et des centaines de milliers de francs et d'euros ».

P. Quilici : « Je peux prendre la parole ? ».

Le Maire : « Oui bien sûr, tu connais bien Viseo toi aussi ».

P. Quilici : « Moi aujourd'hui je suis sur le cul par ta réaction, pace que la dernière fois … ».

A. Carli : « Tu m'attaques encore personnellement, moi je ne suis mal avec personne, je ne veux pas chasser les uns et les autres, c'est la différence entre vous et nous… ».

P. Quilici : « Tu me laisse parler… ».

Le Maire : « Laissez parler les gens… ».

A. Carli : « Il m'attaque directement… ».

P. Quilici : « Mais pourquoi tu te sens mal là ou quoi ? ».

A. Carli : « Je tombe sur le cul, parle correctement… ».

P. Quilici : « Je tombe sur mon arrière train, c'est mieux ? La dernière fois qu'on était membre toi et moi de la société si je ne me trompe pas, il y avait des problèmes à Viseo, on s'est levé et on est parti… ».

A. Carli : « Oui, je le reconnais ».

P. Quilici : « Alors pourquoi tu dis qu'il n'y a jamais eu de problème à Viseo… ».

A. Carli : « Je parle de problème humain, de problème personnel… ».

Le Maire : « Arrêtes ton hypocrisie Antoine, arrêtes… ».

A. Carli : « L'hypocrite c'est toi Nicolas, c'est toi… ».

P. Quilici : « C'est toi qui as des problèmes humains, c'est toi… ».

A. Carli : « Toi Patrick, toi tu dis n'importe quoi, tu m'as attaqué sur le PLU… ».

P. Quilici : « Il y a des gens témoins … ».

A. Carli : « De l'histoire du PLU c'est la vérité ? ».

P. Quilici : « Bien sûr c'est la vérité ».

A. Carli : « C'est la vérité Nicolas ? ».

Le Maire : « Laquelle, de quelle histoire … ».

A. Carli : « Il dit que je m'étais fait donner le terrain constructible et que j'avais voté… ».

Le Maire : « Il y a tellement d'histoire avec toi… ».

A. Carli : « Tu as dit que je m'étais fait donner le terrain constructible et que j'avais voté ».

Le Maire : « Maintenant tu t'assois, ne te donne pas en spectacle… ».

A. Carli : « Je ne me donne pas en spectacle, il est temps que vous vous la fermiez un peu ».

Le Maire : « On va suspendre la séance le temps que tu te calme, donnez-lui un verre d'eau ».

A. Carli : « Monsieur le maire si on se fait attaquer avec des mensonges, tu dois le faire arrêter ».

Le Maire : « Attaque le en diffamation… ».

A. Carli : « Il suffit que ce soit toi… ».

J. Bartoli : « Vous êtes doué pour la diffamation… ».

JS. Giudicelli : « Je vais essayer d'apaiser la situation, moi Viseo je ne le connais que de loin, pour monter aux courses, je ne connais pas la situation. La situation c'est que la convention n'est pas dans les règles, il suffit d'avoir une convention dans les règles pour leur donner la possibilité d'exercer tranquillement dans le cadre d'un règlement, la somme qui est demandé je pense qu'au moment des discussions elle sera rediscutée… ».

C. Bianconi : « Tout à fait ».

JS. Giudicelli : « Je pense que c'est l'objectif ».

V. VanCauwelaert : « On aurait dû discuter avant ».

A. Carli : « Pourquoi voter aujourd'hui trois mille euros ? ».

V. VanCauwelaert : « On aurait dû la mettre plus basse ».

Le Maire : « Mais ne vote pas, ne votez pas ce n'est pas grave… ».

JS. Giudicelli : « Je veux juste finir, il y a un règlement, il y a cinq courses, six courses, il leur faut autant de temps pour préparer les courses, la commune peut donner Viseo à d'autres associations pour exercer des activités peu importe, Viseo c'est communal il suffit juste d'un cadre, de toute façon on va tomber d'accord je pense, « Un' semu mica tonti » on ne va pas demander des sommes… ».

A. Carli : « Alors pourquoi aujourd'hui on nous demande de voter trois mille euros par réunion ? ».

Le Maire : « Parce qu'aujourd'hui je n'ai… ».

A. Carli : « A Patrick, je pourrais faire une seule remarque on peut avoir des divergences, j'en ai eu avec André, j'en ai eu avec Marc Muzy… ».

Le Maire : « Avec tout le monde ».

A. Carli : « Oui peut être avec tout le monde, mais moi je me suis retiré et je n'ai jamais abandonné la société hippique parce que pour moi j'ai un sentiment humain et de ''paisanu''… ».

Le Maire : « Nous non, c'est toi qui incarnes le ''paisanu'' et pas nous, on a bien compris ».

A. Carli : « C'est toi, c'est toi les gendarmes ».

Le Maire : « Les gendarmes c'est vous qui vous les êtes appelé tout seul. La prochaine fois que vous nous traiterez de voleurs … ».

A. Carli : « Pourquoi tu m'attaques ? ».

Le Maire : « C'est toi qui attaques ».

A. Carli : « Je dis des vérités, ça ne vous plait pas ».

Le Maire : « Tu dis ta vérité ».

A. Carli : « J'ai baigné moi dans la société hippique, je sais, il y avait des divergences je l'ai dit tout à l'heure… ».

Le Maire : « Tu es passé ton temps à vouloir les chasser, tu vas raconter ici à des gens qui savent ».

A. Carli : « Je suis parti moi, je n'ai chassé personne, je n'étais pas en possibilités de les chasser, je n'avais pas les moyens… ».

Le Maire : « Mais Antoine arrête toi, tout le monde sait ce que tu as essayé de faire pendant des années, c'est ton cheval de bataille politique, tu as tout fait pour je peux te dire avec qui, arrête un peu Antoine, tu ne trompes personne… ».

A. Carli : « Arrêtes de mentir ».

Le Maire : « Je ne mens pas, tous les gens sont témoins, on l'a vécu. Donc pour finir de répondre à Vanina parce que sa question est pertinente, on vote aujourd'hui parce que du moment où j'ai dénoncé la convention, c'était la question numéro un, je ne peux pas laisser la société hippique sans droit ni titre et donc j'émets un titre, point barre. Ensuite j'espère, je le souhaite ils le savent, on rentrera en discussion, on trouvera un biais et ça je le redis j'en suis sûr, maintenant si vous ne voulez pas voter vous avez tout à fait le droit. Le débat est terminé ».

« Très bien, qui est pour ? Adoptée par 18 voix pour, 3 contre et 1 abstention. Vous comptez toutes nos voix même les ''procs'' ».

« Point suivant, dans le calme j'espère et avec moins de moins de, je sens comme de la haine ce qui déplais le plus ».

A. Carli : « Pas du tout, la haine elle est sournoise chez certains « e gativa » ».

Le Maire : « On la sent bien et comme par hasard depuis qu'on a été élu ».

Adhésion au projet de création d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)et signature d'une convention multipartite.

Le Maire : « Je pense que cela ne vous a pas échappé que la commune a essayé de s'emparer des problématiques d'addiction et de drogue. Et donc notre initiative a été plus que remarquée. On travaille en collaboration avec la ville de Porto Vecchio et dans le cadre de cette politique sanitaire et sociale que la commune a accompli en partenariat avec la communauté des communes de l'Alta Rocca, dont j'ai l'honneur d'être le vice-président de ces questions-là. Cet événement donc, je vous le disais, du colloque au regard des besoins, et on souhaite poursuivre cette initiative de plus en plus, la création d'un conseil local de santé mentale sur le périmètre des deux intercos a été validé par l'ARS. C'est un projet donc qui va nous permettre de financer un poste de coordinateur payé par l'Etat qui aura la charge de structurer ce nouveau dispositif pour la mise en œuvre d'un réseau efficient et pour lutter contre les différentes formes d'addiction et offrir un accompagnement complet aux personnes dépendantes. Toute forme d'addiction va être balayées. Des outils qui, à mon avis seront très efficaces, qui vont passer aussi par le web. Et puis la mise en coordination de beaucoup de structures qui sont existantes mais qui malheureusement sont esseulés pas suffisamment structurée. Donc c'est plus de 100 000 € par an qu'on a obtenu pour l'instant. Le poste sera bientôt pourvu. La lettre d'intention a été retenue. Voilà, c'est un projet que porte pour l'instant la commune, puisqu'il y a un défaut de réactivité là, pour l'interco, le temps qu'elle puisse passer à la vitesse supérieure et pour pouvoir délibérer, mais donc pour ne pas perdre ces fonds la commune délibère et l'interco de Porto-Vecchio a déjà délibérer. Voilà, si vous avez d'autres questions sur le CLSM ou non, et je vous le dis, c'est une première en Corse ».

V. VanCauwelaert : « Concrètement, ça se passe parce que je n'ai pas bien compris il y a les personnes en addictions qui demandent un accompagnement et qu'on va pouvoir leur offrir maintenant plus facilement ? ».

Le Maire : « Alors en fait, si tu veux les contrats locaux de santé, tu as des contrats qui sont dits territoriaux ou locaux, qui fixent un certain nombre d'objectifs. Par contre, là tu as un certain nombre de moyens qui sont mis en œuvre pour les violences faites aux femmes, notamment les dispositifs de santé, nutrition on traite ce volet-là. Il y avait une autre opportunité, lorsque nous, on a poussé, ça c'était vraiment la volonté de la commune, les produits d'addiction, parce qu'on voit qu'on a un sujet là-dessus, y compris les écrans, la drogue, c'est aussi vaste que c'est possible, l'addiction en général. Il se trouve que on a la possibilité de créer un contrat local de santé mentale puisque les addictions se traitent par un dispositif de l'état qui s'appelle le CLSM et il n'a pas été encore mis en œuvre nulle part en Corse. Ils nous ont proposé, puisqu'ils trouvaient notre initiative intéressante, de rentrer là-dedans. Concrètement, ça veut dire qu'ils mettent pendant deux ans deux fois 100 000 € pour avoir au moins un poste, pour créer un coordinateur, puisque l'éclatement des différentes structures existe un peu partout de soins, et de prévention. On s'est quand même rendu compte que la prévention a disparu dans les collèges, dans les espaces publics, dans les universités, partout ».

V. VanCauwelaert : « C'est essentiellement de la prévention ? ».

Le Maire : « La prévention, de la communication. Mais c'est aussi le relais, comme la clinique de Porto-Vecchio qui porte en son sein une unité psychologie particulièrement efficace pour l'alcool notamment. Et il existe un certain nombre d'associations aussi qui font un travail assez intéressant. Et c'est cette coordination qui va sur le territoire, avec aussi ce diagnostic. C'est à dire que les gens vont pouvoir se tester aussi sur leurs propres addictions et trouver le bon relais, le bon biais pour pouvoir trouver la réponse médicale adaptée. Voilà, donc c'est une première et on est assez content, assez fier de la porter. Donc on peut passer au vote qui est pour ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Constitution d'une d'entente intercommunale de santé pour l'Alta Rocca et signature de convention.

Le Maire : « Donc dans le droit fil, un peu du travail qu'on essaye de faire, c'est d'avoir des médecins qui peuvent s'installer sur la partie de la montagne et qui viennent soulager un petit peu le docteur Beaufays qui en fait la demande depuis un certain temps, on est un peu dans la continuité de ce qu'on avait initié avec Mathilde Fedi suite à l'installation du docteur Beaufays. Aujourd'hui, les médecins ont voulu s'investir aussi sur la partie montagne qui sont un vrai projet de vie. C'est des jeunes qui sont arrivés très sympathiques d'ailleurs et qui sont tout à fait disposés de venir travailler un jour ou deux par semaine sur la partie montagne. Donc il a fallu trouver un lien avec l'ARS, encore une fois, c'est une première, donc ce sera une première Corse mais pour le coup quasi national où on a trouvé un biais qui permet à l'ARS de nous financer d'aider les médecins pour qu'ils se rendent sur la partie de la montagne sur notre partie de montagne deux jours par semaine. Bon, c'est un dispositif qui est ouvert à tous les tous les autres médecins, ce n'est pas nominatif, soyons clairs. Et il n'est possible que parce qu'on a bien mis en place le système de CPTS qui assure quand même ce qu'on appelle l'exercice coordonné des soins. Aujourd'hui, cette convention, elle vise quoi ? elle vise à ce que les communes dans lesquelles les médecins vont pouvoir se rendre puissent mettre à disposition les locaux qui sont les leurs. Donc, cette entente, qui est intercommunale, mais pour le coup reste entre communes, parce que l'interco n'a pas cette compétence là et permet la réalisation de permanences pour les praticiens dans le village de Quenza, Aullène, Sainte Lucie de Tallano et Zonza. Et compte tenu des besoins de notre population, il semble plus opportun de pouvoir bénéficier de ce type de services il y a une vraie demande. La convention d'entente, elle fixe les lieux des rendez-vous médicaux et la répartition

des coûts entre les communes membres de l'entente qui se fera en fonction de la fréquence des permanences médicales réalisées. Voilà encore un petit peu au secours de ces dispositifs là pour vous en dire deux mots ».

V. VanCauwelaert :« Qu'elle est la relation de ce projet avec la maison médicale intercommunale de Levie ? ».

Le Maire : « Alors Levie, pour l'instant, ils ont un peu le même dispositif puisque et si tu veux, l'association qui gère aujourd'hui les rendez-vous et qui est subventionnée par l'interco va continuer aussi à rentrer dans ce dispositif-là. Pour l'instant, Levie ont leurs trois médecins, Et donc pour l'instant, ils n'ont pas souhaité intégrer le dispositif tout de suite. Parce qu'eux, ce qu'ils souhaitaient, c'était surtout d'avoir des médecins le Week end, donc c'était le samedi et le dimanche, donc on ne pouvait pas s'avancer du fait savoir si le médecin allait monter le dimanche ou pas. Donc nous, plutôt que de ne pas avoir de médecins qui viennent suppléer Beaufays c'était aussi sa demande ... ».

V. VanCauwelaert : « C'est en remplacement du docteur Beaufays ? ».

Le Maire : « Oui, de madame Beaufays, de façon à ce qu'elle puisse souffler un peu, ce qui lui permettrait de pouvoir continuer son activité plus sereinement.

PA. Colombani : « … ».

Le Maire : « Je finis de te répondre pour Levie du coup et Levie pour l'instant ils ont leur dispositif et ils sont eu aussi en train de s'organiser, puisqu' en fait la maison de santé de Levie n'est pas vraiment une maison de santé et ils ont besoin de se structurer par rapport à ça… ».

V. VanCauwelaert : « Est ce qu'ils ne vont pas être fragilisé par votre initiative ? ».

Le Maire : « Non ».

V. VanCauwelaert : « Vous en êtes sur ? S'ils n'ont pas signé c'est qu'ils ont une inquiétude ».

Le Maire : « Non, ils n'ont pas signé parce qu'ils étaient inquiets, mais parce que ça ne correspondait pas forcement à leurs besoins en weekend. L'argument que tu avances, c'est celui qui nous a été opposé lorsqu'on a installé le docteur Beaufays ».

V. VanCauwelaert : « Oui, mais c'était une installation permanente, avec un gain pour les habitants qui était différent. Si vous dites que vous avez un deuxième médecin à installer en permanence, on est contant ».

Le Maire : « Je veux terminer, pas de polémique là-dessus ça ne m'intéresse pas ».

V. VanCauwelaert : « Il n'y a pas de polémique, on peut discuter le débat ce n'est pas la polémique… ».

PA. Colombani : « … ».

Le Maire : « On l'ai a eu avec tout le monde avant de faire ça, évidemment tout le monde est d'accord, sinon on n'aurait pas fait et puis autre chose l'argument qui consiste à dire oui, mais c'est un médecin permanent, oui, certes, mais si on pouvait mettre un médecin permanent on mettrait un médecin permanent sauf qu'on n'en trouve pas. On est bon ? ».

J. Bartoli : « Non, je souhaite dire un mot. Je l'avais évoqué lors d'un conseil municipal en 2018, on avait proposé à des médecins de la région de monter un jour par semaine, par médecin, il y aurait eu à Zonza un doublon qui aurait été bénéfique on souhaitait renforcer Zonza. On nous a reproché à l'époque de vouloir déstabiliser Levie voilà pourquoi c'est tombé à l'eau. Aujourd'hui

qu'est ce qui a changé depuis 2018 pour qu'on propose ce genre de chose et vous parlez qu'il n'y a pas de médecin qui monte. La bonne nouvelle, c'est que vous estimez que Sainte Lucie n'est plus un désert médical vu que vous faites monter des Médecins de Sainte Lucie vers Zonza très bonne chose. On va s'abstenir pas pour refuser qu'un médecin monte s'installer vous n'avez pas besoin de nos voix. On va s'abstenir parce qu'on reproche le fait que vous montrez que ce que vous avez envie. Aujourd'hui, on propose une convention intercommunale, il n'y a pas de souci mais lorsqu'on a demandé des documents sur le cabinet communal ou municipal, on ne nous les a pas donnés, on ne les a pas fournis, ni les conventions, ni les loyers, ni quoi que ce soit. Donc aujourd'hui, on va s'abstenir pour cette raison ensuite, si vous aviez fait autant investissement à la plage que vous avez fait pour ce cabinet médical qui n'était pas nécessaire, les sous que vous avez investis là, vous l'ai auriez investi à Zonza peut être vous auriez eu un autre médecin qui se serait installé ».

Le Maire : « Je vais te répondre, donc un, ce qui a changé depuis 2018 c'est qu'on a une démarche beaucoup plus proactive que mon prédécesseur puisque on a réussi avec Mathilde Fedi à s'entendre pour avancer sur le fait que l'arrivée d'un médecin supplémentaire, le docteur Beaufays, si tu veux, était indispensable. Personne à l'époque ne s'en préoccupait. On a bien fait de s'en préoccuper et aujourd'hui, tout le monde veut préserver cet équilibre qu'on nous annonçait précaire. Ça, c'est le premier point. Le deuxième point, il est sur l'investissement. Il n'y a pas pour la commune d'investissement financier supplémentaire puisque le cabinet médical existe à Zonza c'est juste qu'on va conventionner pour les jours où le docteur Beaufays n'est pas là, mais il sera occupé par un autre médecin. Donc l'investissement, il n'y en a pas. Ensuite, je ne considère plus que ce soit un désert médical pas parce que je veux quand même bien spécifié par rapport à ce que tu as dit sur le fait que c'était en danger, ce n'est pas vrai, lorsque moi on est venu me solliciter, les trois derniers médecins de Sainte Lucie de Porto Vecchio voulaient quitter Sainte Lucie et c'est pour ça que j'ai fait ce que j'avais à faire, c'est à dire louer des locaux et je pense que n'importe quel maire à ma place aurait fait la même chose. Ensuite les documents que vous souhaitez, je les ai publiés dans le bulletin municipal, au vu et au su de tous. Il n'y a pas d'autres choses que je n'ai pas à fournir en fonction des règles du RGDP. Mais par contre, la bonne nouvelle, c'est qu'effectivement, c'est exactement ce que j'annonçais depuis le début on se préoccupe de tout le territoire, c'est à dire qu'on essaye d'agir et en particulier pour la montagne qui était un peu le premier objectif qui avait été fixé lorsqu'on a fait l'audit avec la MSA sur la médecine de premier recours qui était arrivé aux conclusions qu'on avait fait nous-même. Et c'est pour ça que, aujourd'hui, on se réjouit d'avoir cette possibilité-là. Et la différence qu'il y a aussi aujourd'hui par rapport à 2018, c'est que le maire de la commune est investi avec une équipe de travail, je salue Marie-Thérèse, qui travaille beaucoup sur ces sujets-là. Je remercie aussi le député qui a son rôle extrêmement fort au niveau de l'État, qui nous permet, avec des bonnes relations avec l'ARS d'obtenir aussi les crédits nécessaires qui permettent aux médecins de monter sans être pénalisé. Voilà, on peut passer au vote ».

A. Carli : « Je voudrai dire deux mots. C'est bien que vous ayez vraiment progressé dans votre analyse parce que je me rappelle que, tu tires beaucoup la couverture à toi, mais j'ai beaucoup travaillé aussi avec Mathilde, avec Henry-Paul avec le Pierre Marcelesi pour l'installation de madame Beaufays à Zonza, et je me rappelle, j'ai le souvenir dommage qu'il n'y est pas les caméras que quand on était à Zonza et qu'on a voulu voter la convention entre la mairie et madame Beaufays, tu t'es levé et tu es parti… ».

Le Maire : « C'est moi qui l'ai rédigé, ça m'amuse beaucoup ».

A Carli : « Tu t'es levé et tu es parti quand il y a eu la délibération ».

A. Carli : « Ce qui m'amuse beaucoup, c'est que la convention, d'ailleurs je te passerai la photo lorsque je l'ai signé moi dans le bureau d'Henry-Paul, je l'ai écrite mais par contre il y a une chose Antoine et tu t'arrêtes là-dessus… ».

A. Carli : « Tu t'es levé et tu es parti, tu t'es levé et tu es parti ».

Le Maire : « C'est moi qui l'ai rédigé, c'est moi, par contre toi qui travail je ne m'en souvient pas ».

A. Carli : « Et je ne dis pas tout ».

Le Maire : « Toi qui travail, mais tu peux tout dire… ».

A. Carli : « C'est vrai ou pas ».

Le Maire : « Non Antoine, j'ai encore dans mon ordinateur la convention que j'ai rédigé, c'est moi qui ai rédigé la convention pour le cabinet médical… ».

A. Carli : « Un fois que c'était fait que tu as récupéré le bébé, que Mathilde t'a donné, vous étiez contre, lui était contre, toi tu étais contre, moi je me rappelle, Paul-André ne me faites pas passer pour des cons. Tu m'as dit au téléphone tu mets la merde en Alta Rocca, quand on a voulu installer le médecin, toi tu l'as dit et répété devant Mathilde et Georges Rossi dans ton cabinet, alors arrêtez un peu ».

PA. Colombani : « Alors il faut faire attention ».

A. Carli : « Vous racontez que des balivernes ».

Le Maire : « Il n'y a que toi qui ne raconte pas de balivernes ».

A. Carli : « Moi je ne suis pas aux affaires ».

Le Maire : « Heureusement, bon là-dessus on va passer au vote. Qui est pour, qui est contre, ne t'inquiète pas c'est filmé, il serait dommage de perdre des moments si précieux ».

Adoptée par 19 voix pour, 3 contre.

Finances - Budget communal

Décision modificative n° 2024-01 au budget principal M57 2024.

Le Maire : « dans l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en section d'investissement, aussi bien en recettes qu'en dépenses, ainsi qu'une augmentation des crédits de dépenses. Donc sur la section Investissements en dépenses en opérations non affectées, on a une réduction de 5 000 € en l'opération 57, le sentier littoral. On a une réduction de 40 000 € en opération d'infrastructure sportive en ouverture de crédits, 72 000 € en aménagement du parking de la commune, ouverture de crédits 5000 €, opérations d'équipement culturel et sportif micro folies 8000 € opérations de création de l'Office du tourisme à Sainte Lucie de Porto Vecchio, ouverture de crédits en dépense de 80 509 €, l'opération 83, donc l'aménagement de la bibliothèque simplifiée ouverture de 41 140 €.

En section d'investissement sur la partie recettes pour le sentier du littoral, on a ouvert 32 000 € de crédits, l'opération 75 équipements culturels micro folies on a ouvert 8 000 € sur l'opération 80 pour la création de l'office du tourisme, on a ouvert 80 509 € et l'opération 83 l'aménagement de la bibliothèque municipale à Sainte-Lucie pour 41 140 €. Donc la décision modificative est

équilibrée en section dépenses 161 649 € pour en recettes 161 649 €. Des questions sur la dm, non ? Qui est pour qui est contre ?».

Adoptée à l'unanimité.

Subvention à l'école de Sainte Lucie de Porto-Vecchio pour le voyage scolaire des CM2 à Bidart dans le cadre du jumelage communal.

Le Maire : « Lisa tu voulais en dire deux mots ».

L. Bartoli : « C'est deux CM² de l'école de Sainte Lucie donc l'école, Jean Nicoli qui sont partis à Bidart pendant une semaine. Il y a un peu de mal à récupérer les photos, mais il y avait une publication bientôt. Ils ont été très bien accueillis là-bas. Les enfants se sont régalés, ils ont fait plein d'activités en lien avec le lieu, ils ont visité, plein de choses et tout et tout et les enfants de Bidart sont venus et ont échanger c'était décalé, c'était sur le temps hors temps scolaire. Donc on nous a fait échanger plutôt avec les élèves qui étaient présents. Donc à renouveler éventuellement et une très belle expérience qui a été très bénéfique pour eux ».

Adoptée à l'unanimité.

Subvention à l'association Jeunes Sud FC de Sainte Lucie de Porto-Vecchio pour sa participation à un tournoi de football en Sardaigne.

Le dossier étant incomplet, la décision est reportée à un prochain conseil municipal.

<u>Ressources humaines</u>

Modification du tableau des effectifs : création de 4 postes à temps complet concernant les services d'administration générale, de petite enfance et des sports.

Le Maire : « C'est de la création, mais c'est recompensé on va vous rassurer tout de suite avant qu'on vous explique que j'ouvre des postes à tour de bras. En fait, on est plutôt content parce qu'on a une politique où on sollicite beaucoup les agents pour leur faire passer des concours et pour pouvoir continuer à se former et s'améliorer. C'est notre objectif de promotion interne qui a bien fonctionné puisqu'on a eu quatre agents qui ont été reçus et donc on va faire le nécessaire. Monsieur Mary vous voulez en dire deux mots s'il vous plait ».

C. Mari : « Depuis le début de l'année, il y a cinq agents qui ont réussi le concours pour être exact. Et là ont créé quatre postes parce que parmi les cinq postes qu'on aurait dû créer pour les faire monter en grade, il y a un poste qui est vacant, c'est le poste qui est auxiliaire, qu'on n'a pas besoin de créer, les quatre postes concerne le poste de rédacteur, un poste d'attaché territorial et un poste animateur et un poste d'éducateur territorial dans le domaine du sport. Donc voilà, vous avez parlé de promotion interne, il faut bien préciser que ce sont vraiment des concours pas externes puisqu'il y en a qui sont passé par la voix du concours interne et pas de la promotion interne. Ils ont passé en écrit un oral à chaque fois pour accéder ».

Le Maire : « Excusez-moi, c'est vrai que j'ai un peu extrapolé, mais sûrement que vous avez raison, merci de repréciser, mais dans mon esprit en fin de compte, oui, ce n'est pas de la promotion mais effectivement la commune répond, c'est à dire qu'elle crée les postes parce qu'elle n'est pas obligée de les créer et comme elle les crée, c'est une façon aussi de promouvoir.

C.Mari : « Simplement pour dire que c'est la première fois qu'il y a des agents qui passent un concours ».

Le Maire : « C'est bien et on s'en félicite au bout de quatre ans. Et bravo aux heureux lauréats qui font un travail remarquable. Et en fait, on croit beaucoup parfois mais merci en service et j'en profite pour le dire à tous les services qui travaillent qui vous permettent de réussir et à tous les élus qui s'impliquent. Parce que l'exécutif n'est rien s'il n'a pas avec lui une administration sérieuse qui travaille avec les élus qui sont impliqués. Merci à tous.

Adoptée à l'unanimité.

RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) : modification des dispositions actuelles relatives à certains congés de maladie.

Le Maire : « En fait, ce qui se passe, c'est que dans une logique de justice sociale surtout, et afin de ne pas pénaliser les agents dont l'état de santé nécessite un arrêt un peu long et le placement en congés maladie et congés longue durée. Il est proposé donc de revenir sur cette réglementation afin de permettre à ces derniers de continuer à percevoir le régime indemnitaire pendant trois mois afin de ne pas les impacter dans leur quotidien, parce que sinon, ils ont double peine. Donc cette modification ne concerne évidemment pas les agents sont classés en maladie standard ordinaire pour qui le régime indemnitaire va continuer d'être réduit à la moitié de son montant à compter du huitième jour consécutif d'absence, et ce jusqu'à la reprise. Voilà, c'est juste pour s'assurer qu'en cas de maladie grave, les agents continuent à toucher leur RIFSEEP jusqu'à ce que les assurances prennent le relais ».

V. VanCauwelaert : « C'est bien, on en avait parlé, mais je suis très content qu'il y est cette évolution, j'avais soulevé le problème de ces longues maladies ».

Le Maire : « Oui, oui c'est sans doute pour ça, c'est bien ».

V. VanCauwelaert : « Je suis contente que les gens puissent être malade et non pénalisé ».

Le Maire : « On a fait beaucoup de progrès, on a remis aussi les femmes il y avait un sujet sur le RIFSEEP… ».

V. VanCauwelaert : « Pour rééquilibrer les carrières femme, homme. Vous affichez vos tableaux ? ».

Le Maire : « Les rapports oui ».

V. VanCauwelaert : « C'est sur internet ? ».

C.Mari : « Non ce sera dans le rapport qui sera édité au mois de décembre ».

Le Maire : « Et puis il y a le comité social territorial… ».

Adoptée à l'unanimité.

Tourisme

Mise en œuvre d'un diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers et autorisation de signature d'une convention avec l'Etat.

Le Maire : « C'est un peu une première contrairement à ce que l'on m'a opposé, mais ça l'est depuis la reconnaissance en tant que commune touristique. Donc depuis la reconnaissance en tant que commune touristique, la commune continue son travail de structuration et l'effort de gestion sur l'offre touristique, donc au regard de la réglementation en vigueur il convient de signer une convention avec l'Etat qui va nous permettre de réaliser un diagnostic afin de pouvoir identifier le nombre d'hébergements saisonniers nécessaires et établir un plan pluriannuel d'action pour répondre à ce besoin-là de façon à ce que les gens qui viennent travailler là puissent l'être aussi dans des conditions décentes ».

V. VanCauwelaert : « Ce sont les saisonniers qui travaillent pour vous ?».

Le Maire : « Non tous les saisonniers sur la commune ».

Adoptée à l'unanimité.

Autorisation de signature d'une convention pour l'implantation, au camping municipal de Zonza, de mobile-homes destinés aux travailleurs saisonniers.

Le Maire : « Dans cette ligne-là, nous avons un avancé avec l'autorisation de la signature d'une convention pour l'implantation au camping municipal de mobil homes destinés aux travailleurs saisonniers. Patrick si tu veux en dire deux mots ».

P. Quilici : « On a effectué des travaux pour pouvoir placer cinq mobil homes sur le haut du camping, on a monté l'eau, l'assainissement et l'électricité et ces mobil homes seront mis à la disposition des socioprofessionnels de Zonza ».

V. VanCauwelaert : « C'est vous qui les fournissez ? ».

P. Quilici : « Non, on leur donne l'emplacement et ils mettent leur mobil-homes, on leur loue l'emplacement ».

V. VanCauwelaert : « J'ai trouvé ça un peu cher si je peux me permettre, je sais que la commune veut gagner de l'argent et c'est tout à fait honorable. Mais 3 000 € pour six mois d'occupation, c'est 500 € par mois. J'ai regardé un peu ce qui se faisait ailleurs à La Croix Valmer mais qui est quand même un endroit très touristique pour le même prix, le maire y met à disposition des studios entièrement équipés de 25 mètres carrés. Ma question est : est ce que vous avez des socio pros qui vous ont dit être intéressé par votre offre ? ».

P. Quilici : « J'ai deux demandes ».

Le Maire : « On en a plus, mais là on va communiquer là-dessus. »

V. VanCauwelaert : « Deux demandes pour mettre un mobil-home ? ».

P. Quilici : « C'est sans charges ».

V. VanCauwelaert : « Je me doute que par rapport à une location privée, il le laisse à l'année mais occupation six mois… ».

P. Quilici : « Six mois ou s'ils commencent la saison plus tôt, ils ont droit de s'en servir plus tôt… ».

V. VanCauwelaert : « Alors attention la convention ce n'est pas ce qu'elle dit, elle te dit que tu peux le laisser douze mois avec une possibilité d'occupation pendant six mois. Cela m'a semblé logique parce que c'était l'ouverture du camping, ça devait être des histoires de sécurité, de logement décent parce que peut être on considérer que l'hiver… voilà, alors attention ce que vous nous faites signer c'est six mois d'occupation, alors 3 000€ pour six mois, c'est 500 € par mois… voilà j'ai comparé je trouve ça… ».

P. Quilici : « S'il faut modifier on modifiera, mais on était parti là-dessus, toi tu trouves que c'est cher, moi je trouve que ce n'est pas cher... »

V. VanCauwelaert : « Je trouve ça cher pour un emplacement, si tu fournissais un logement… ».

P. Quilici : « Si c'était moi, j'aurai fait plus cher… ».

V. VanCauwelaert : « Ça dépend comment tu perçois ton rôle ».

P. Quilici : « Je vais vous poser une question, pour louer une cave à Zonza, combien on paye ? ».

V. VanCauwelaert : « Justement toi tu viens là pour être en dehors des lois du marché qui écrasent les socioprofessionnels qui veulent loger leurs saisonniers, quand je te dis que j'ai regardé à La Croix Valmer, tu connais la Croix Valmer, c'est quand même aussi touristique que nous et eux, ils fournissent … bon, ailleurs on a trouvé des solutions, on leur fournit un studio entièrement équipé, au même prix ».

P. Quilici : « C'est pour une personne, deux personnes, quatre personnes ? ».

V. VanCauwelaert : « Mais quatre personnes, tu vas mettre quatre personnes dans un mobil home ? J'ai vu que vous aviez prévu ça, mais comment ils vont être logé ?

Le Maire : « Ça c'est un peu la demande… ».

V. VanCauwelaert : « Ça favorise un peu le marchand de sommeil à mon sens, quand on met quatre saisonniers dans un mobil home, ce n'est pas un logement décent ».

Le Maire : « Nous on a dit on ne va pas au-delà de quatre… on démarre, on se cale un peu sur la demande, il est évident que la convention est révisable à souhait, que ce soit en point de vue tarifaire ou autre. Là, aujourd'hui, on en est sur un premier acte pour pouvoir déjà avoir vraiment l'inventaire des gens qui ont fait la demande pour pouvoir leur répondre ou pas, quel type de mobil home ils vont mettre ou pas donc. Nous après il est évident que six mois, sept mois ou huit mois, en fonction du besoin, on va essayer de s'adapter, l'idée c'est d'avoir le meilleur deal gagnant, gagnant pas que la mairie fasse fortune là-dessus. Mais que pouvoir donner une possibilité plus avantageuse je dirais au socioprofessionnels avec l'histoire des mobil homes sur le camping que s'il devait louer une maison bien souvent à l'année dans le village de Zonza. Donc oui, ça démarre, oui c'est perfectible, j'en suis tout à fait conscient donc on a mis ça voir et on va s'adapter en fonction de la demande des socio pros parce qu'en fait c'est venu sur une demande des sociaux pro. Ce sont les sociaux pros du Zonza qui nous ont dit pourquoi vous ne mettez pas une possibilité pour le camping ? Bon, il s'est trouvé que le camping, il y avait une partie qui pouvait s'y prêter et indépendante parce que là, il y a aussi des choses à avoir en dehors des périodes d'ouvertures séparées en fait, qui permettrait un usage qui soit positif. Mais bon, là le prix c'est effectivement, nous, on a tablé sur du 250 € par mois pour quatre personnes pour voilà, c'était du calcul qui a été fait. Peut-être qu'ils n'en mettront pas quatre, ce sera peut-être deux, ça se fera parti des sujets à regarder, de toute façon ceux qui détermine le nombre de personne c'est aussi le mobil home en

question, il y a aujourd'hui des mobil homes qui sont adaptés à ce type de chose. Mais ça, on va étudier au cas par cas et je reviendrai vers vous et le conseil municipal, s'il faut modifier effectivement cette convention, moi honnêtement si ça fait moins cher, oui… ».

JS. Giudicelli : « Moi je pense qu'il faut de toute façon la mairie n'est pas là pour gagner des sous, je pense que la mairie doit couvrir ses frais, eau, électricité et installation… ».

Le Maire : « Mais je ne ferai pas de titre gratuit… ».

V. VanCauwelaert : « Non, non ce n'est pas ce que je dis, je suis un peu sur la logique de Jean Seb, dans un premier temps il ne faut pas que ça vous coute de l'argent, que s'en en reporte un minimum… ».

MT. Baranowsky : « De toute façon il faut se féliciter, c'est un bon début… ».

V. VanCauwelaert : « Il faut faire en sorte que les gens soient logés le mieux… ».

Le Maire : « Après on ne peut pas pénaliser non plus l'activité pour eux aussi. Du coup, il y a six emplacements, on n'en a pas énormément de possibilités, on en a quatre, cinq, six ça fait 24 saisonniers. Est-ce que ça suffira pour Zonza ils auront quand même besoin de trouver une solution en dehors. Mais aujourd'hui, les principaux commerçants du village nous ont sollicités par écrit c'est pour ça qu'on a fait, sinon on ne se serait pas lancé dedans. Maintenant, il va falloir qu'on fasse appel à qui est intéressé. Il y aura des règles d'attribution après, on peut mettre un scoring intéressant de dire mais on est prêt à faire un loyer modéré. Si vous garantissez plus de confort ou autre ça, ça peut s'imaginer ».

D. Pellegrini : « Quand tu vas faire une offre d'emploi comme ça, tu vas offrir un poste logé, moi je prends l'exemple de structures qui louent des villas, ils mettent deux ou trois employés dedans sauf qu'au niveau du salaire, ils retiennent 200 €, le salaire est moins conséquent que s'ils doivent se loger eux même ».

V. VanCauwelaert : « Oui, mais ce n'est pas ça en faire Danielle, mais là ce qu'on espère, c'est réguler afin d'avoir des saisonniers bien traités, à Zonza qui reviennent. Donc oui, il y a un calcul juste des loyers et des conditions normales de logements. Moi je trouve qu'empiler les gens dans des chambres de mobil homes, c'est le risque… ».

Le Maire : « OK, on passe au vote. Qui est pour ? ".

Adoptée par 17 voix pour, 3 abstentions.

<u>Forêt communale de Zonza</u>

Coupe de bois 2024 : choix de la destination et du mode de vente des coupes.

Le Maire : « Donc tous les ans, l'ONF qui gèrent la forêt doit faire procéder à des coupes du bois. Là-dessus, il convient donc de couper une certaine quantité, 0,7 hectares de futaie régulière de pins maritimes et 7,90 hectares de futaie irrégulière de chênes verts. Donc ça s'est fixé tous les ans, c'est conforme à notre schéma d'aménagement forestier qu'on a voté en 2021.

Adoptée à l'unanimité.

<u>Urbanisme : opérations foncières</u>

Signature d'une convention d'entretien et de passage sur la voie appartenant à I'ASL (Association Syndicale Libre) de l'Ensemble Touristique Pinarello.

Le Maire : « Pour vous dire en clair c'est la Ruscana. Donc la rue commerçante de Pinarello est accessible d'un seul côté, vous le savez, et aussi lors de manifestations réalisation de travaux, on doit pouvoir trouver un itinéraire bis pour les habitants. Après discussion avec les responsables de l'ASL, il a été convenu d'autoriser le passage des véhicules sur cette voie privée, ce qui est déjà le cas, en fait, on régularise là encore, à condition que la commune puisse faire l'entretien de la voirie pour éviter sa dégradation. Et je ne pouvais pas le faire sans avoir une convention en bonne et due forme ça a été fait pendant des années sans convention. Aujourd'hui, il y a une convention, donc on regarde la réglementation. Il convient de pouvoir encadrer cet accord avec une convention puisqu'il y a quand même une indéniable utilité publique et à l'intérêt public. Voilà, avez-vous des questions là-dessus ? Non ».

Adoptée à l'unanimité.

Avis sur proposition d'inscription d'un édifice privé au titre des Monuments Historiques en vue de sa protection.

Le Maire : « Nous avons été sollicité par la DRAC, Jeannine si tu veux en dire deux mots ».

J. Maestrati : « Oui je veux bien, mais c'est une œuvre d'art qui est unique sur la commune et unique en Corse. La Drac nous a alerter sur cette propriété, c'est une propriété qui a été construite dans les années 60 par Jean Prouvé qui est d'un architecte designer. Cette maison il l'a, construite par son gendre de ses propres mains avec des matériaux IPN et contreplaqués. Donc c'est vrai que quand on voit la maison, on se demande… MAIS en fait, c'est une œuvre d'art. Donc, cette maison est dans l'esprit démontable, et donc nous souhaitons avec la DRAC et l'accord du propriétaire qui est âgé maintenant et qui voudrait protéger cette propriété, si elle se vend, elle ne pourra pas être démolie ou même de construire quelque chose attenant. Voilà, le site est remarquable, il n'y a pas de piscine, il n'y a rien. La végétation est la même depuis les années 60, rien n'a bougé, c'est une maison qui est sans prétention mais qui est qui a une valeur inestimable.

Le Maire : « Des Questions ? ».

J. Bartoli : « Elle se trouve où ? ».

Le Maire : « A Cirendinu ».

V. VanCauwelaert : « Il y a des voisins ? ».

J. Maestrati : « Non ».

V. VanCauwelaert : « Attention parce qu'après vous avez un périmètre qui se crée ».

Le Maire : « … ».

Adoptée par 21 voix pour, 1 abstention.

Autorisation de signature d'une Convention d'Accueil des Mesures à des fins de Compensation environnementales (CAMC) en lien avec le renforcement de la liaison électrique existante entre la Sardaigne, la Corse et l'Italie.

Le Maire : « Dans cadre de renforcement du SACOI, EDF doit procéder à des réhabilitations de sites au titre des compensations écologiques. C'est un beau dossier, qui va ramener plus d'un million de travaux sur la commune. Vincent, s'il te plait ».

V. Lucchinacci : « Pour faire court et aller à l'essentielle la société Eterna, qui est l'équivalent d'EDF quand ils ont installé la ligne Sacoi ont à peu près démaquise 40 hectares sous la ligne et ils doivent des compensations écologiques. Il y avait 40 hectares sur l'accord de la commune quand on s'y est intéressé on en a récupéré 23 d'un seul tenant et évidemment, la question pour nous, et c'était même dans les travaux prévus pour l'aménagement forestier 2021/2040 qu'on a voté en début de mandature. Il y a une zone pour ce qu'on appelle la zone des mimosas, une zone qui est devenue invasive, où le feu peut se dégager et c'est vraiment en pleine forêt. Donc on est tombés d'accord qu'ils éradiqueraient cette zone où il y a trois hectares et demi de mimosa et tout le reste on replanterait à l'équivalent de 300 chênes lièges à l'hectare sur deux hectares et 150 chênes liège sur le reste de la zone des 20 ha. C'est un budget d'un million d'euros avec un entretien sur 30 ans. Donc la société, Eterna aurait dû sur le coup, l'ONF aussi, la commune, évidemment suit le dossier. Voilà. Donc évidemment, ce sera du travail sur la commune, ce million d'euros de travaux, eh bien, il y aura des appels d'offres, où les entreprises de la commune pourront répondre, début des travaux peut-être avant Noël, l'équipe est déjà sur place, on a déjà fait t certains des travaux de repérages ensemble, donc le projet est lancé et ils ont besoin du vote de la municipalité ».

Le Maire : « Merci, des questions ? Non, qui est pour ? ».

Adoptée à l'unanimité.

<u>Aménagement du territoire : projets et travaux</u>

Rénovation des bâtiments communaux de Zonza village : modification du plan de financement et de la demande de subvention.

Le Maire : « Donc, c'est un projet qui a déjà été examiné dans une précédente assemblée délibérante pour un plan de financement à 80 %, qui est uniquement soutenu par la Région. Cependant, suite à un courrier des services instructeurs et il se trouve que le fond de solidarité pour la commune par rapport à notre strate ne peut être obtenu que dans un plafond de 60 %. Donc on refait le plan de financement. 60 % pour la région et on complète ça avec la DETR à hauteur de 20 %, ce qui nous permet de refaire un plan de financement conforme, Collectivité de Corse sur 650 000€, 390 000€, l'Etat toutes subventions notamment DETR attendue 130 000€ pour un fonds restant à la commune sur 130 000 €, soit un total de 650 000 €. Ce projet, c'est la mairie de Zonza sont agrandissement, la salle du conseil municipal, le boulodrome et finir aussi le kiosque de la place de l'église. Des questions ? Non, qui est pour ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Réhabilitation d'un bâtiment communal à destination de locaux administratifs (office municipal de tourisme) : modification du plan de financement et de la demande de subvention.

Le Maire : « Donc ça, c'est le Wagram, modification du plan de financement et la demande de subventions. Sur la demande des services de l'ATC au regard du nouveau règlement des aides, ils ont évolué et plus précisément du plafonnement des dépenses subventionnables il convient donc de revoir le plan de financement et de lire ainsi, DETR sur 625 000,12,88 %, soit 32 % avec l'État, toute subvention montant attendu de 80 509 € c'est ce qu'on a rentrée sur la DM et 119 491 € pour l'Etat, Collectivité de Corse 48 % pour un montant de 300 000 € aux communes de Zonza 125 000 €. Montant global 625 000 €. Des questions ? ».

Adoptée à l'unanimité.

Pose de compteurs d'eau sur les réseaux de distribution dans le cadre des travaux AEP à Zonza village et ses hameaux : modification du plan de financement et de la demande de subvention.

Le Maire : « Suite aux travaux de la montagne, la pose des compteurs demandée par l'Agence de l'eau, il convient de revoir le financement puisque l'agence de l'eau ne finance que la pose des compteurs et pas des coffrets. Comme elle ne finance pas les coffrets, tout est fait pour nous empêcher d'avance. Contenu du règlement d'aide du comité de massif qui permet lui, le financement de ce poste à hauteur de 75 % on doit revoir donc le plan de financement pour bénéficier de 207 000 € de soutien. Collectivité de Corse au titre du comité de massif donc pour une subvention de 276 000 € TTC ont à 207 495 € attendus, pour la commune de Zonza 69 195 € un montant attendu global de 276 660 € hors taxe ».

Adoptée à l'unanimité.

Aménagement d'un terrain de basket extérieur 3x3 : approbation du projet, de son plan de financement et demande de subvention.

Le Maire : « Donc sur proposition du club de basket pour répondre aux demandes de notre jeunesse, merci au club de basket, on a l'opportunité d'optimiser l'utilisation du foncier communal là où on a fait les padels et créer un trois, trois. Donc c'est une discipline qui est olympique, c'est plutôt sympa. Alors le plan financement est le suivant l'Etat, au titre de l'Agence nationale du sport pour un montant de 80 %, un montant attendu de 26 360 € et la commune sur fonds propres 6 600 €, donc pour un montant global de 32 960 €. Voilà pour le trois, trois, le petit terrain de basket qui viendra agrémenter les espaces de padel qui seront bientôt disponibles. Il faut voter donc, qui est pour ? ».

Adopté à l'unanimité.

Affaires diverses (questions non soumises à délibérations)

C. Bianconi : « Monsieur le Maire, je souhaite revenir sur l'incident qui est survenu tout à l'heure d'un conseiller qui m'a invectivé en plein conseil municipal sur ma fonction. Je suis un agent de l'Etat assermenté et je me réserve le droit de déposer une plainte auprès de mon autorité de tutelle, à savoir le préfet, pour l'invective que j'ai reçue en public de la part d'un conseiller municipal en plein conseil municipal ».

A. Carli : « Je vous ai juste demandé… ».

C. Bianconi : « Non, non, non, monsieur vous êtes enregistré… ».

A. Carli : « De ne pas faire de remarques… ».

C. Bianconi : « Je ne vous ai pas fait de remarques je vous ai fait non parce que ce n'était pas le bon chemin, je ne suis jamais sortie de mon rang. Vous m'avez invectivé devant tous le conseil municipal … ».

A. Carli : « J'ai été invectivé plusieurs fois madame aussi… ».

C. Bianconi : « Vous vous faites ce que vous voulez, moi je fais ce que je veux, moi j'ai un rang, un grade, une fonction qui doit être respecté. C'est fini monsieur je n'ai plus rien à vous dire de plus

A. Carli : « Par contre, votre devoir de réserve, vous n'avez pas à lever la tête et me faire… ».

C. Bianconi : « Je ne suis jamais sorti de mon devoir de réserve ».

A. Carli : « On regardera la caméra ».

C. Bianconi : « Mais bien sûr on peut la regarder tant que vous voulez monsieur ».

Le Maire : « Je vous remercie d'avoir participé à ce conseil municipal. On a bien avancé beaucoup de travail, je tiens a remercié les services qui travaillent pas mal et aussi l'ensemble des élus qui s'impliquent au quotidien pour faire avancer ce village.
Merci, je vous souhaite une bonne journée.

Le Maire,

Nicolas CUCCHI

